



**Conseil de Quartier
Couhard
Mardi 15 septembre 2009**

Avec la participation de
Rémy Rebeyrotte, maire d'Autun
Roger Vernay, adjoint chargé de la Sécurité, de la Vie quotidienne, de la Vie des Quartiers et de la Vie associative
Bernard Dechaume, adjoint chargé du Budget, des Affaires financières et de la Communication
Hubert Lobreau, conseiller municipal délégué aux Equipements sportifs et de Loisirs
Jean-Luc Tuypens, conseiller municipal délégué à la Sécurité et à la Vie des Quartiers
Florent Priest, direction des service techniques de l'Autunois (DSTA).

Monsieur le Maire fait un exposé sur l'enjeu de la consultation du 4 octobre prochain pour l'avenir des habitants de St Pantaléon et d'Autun.

Dans un souci de rassemblement pour contrer une procédure de défusion lancée par la mairie annexe de St Pantaléon, qui aurait, entre autres, des conséquences immédiates en terme fiscal pour tous les habitants de l'agglomération, une procédure démocratique, consultative et fondamentale pour l'avenir d'Autun et de St Pantaléon est lancée selon la même procédure que les autres élections, dans un souci d'efficacité et de justice.

Les tensions actuelles en cas de défusion ne feraient que s'accroître et même au-delà de l'agglomération en polluant le débat au sein de la communauté de communes qui serait alors fragilisée : les deux plus importantes communes s'opposeraient. La crédibilité du territoire est remise en cause à l'extérieur du fait de la situation existante.

Si le OUI l'emporte, la consultation (simple avis) permettra de lancer une procédure de regroupement des 2 communes Autun/St Pantaléon.

Une réflexion sur une nouvelle organisation territoriale et notamment sur certains regroupements de communes est en cours au niveau de l'Etat.

Il est important que la participation soit forte lors de la consultation.

Dans l'hypothèse d'un oui majoritaire, il n'y aura pas d'élections. La situation serait régularisée aux prochaines élections en 2014.

Echanges

—

Circulation et signalisation

- RD120 : la vitesse est limitée à 50km/h.
- Problème persistant de la vitesse dans la descente de Couhard, avec la circulation des poids lourds qu'il faudrait orienter sur le Meurger Blanc. Impossible d'installer des « coussins lyonnais », dangereux pour les motos.
- Dans la montée de Couhard, est-ce qu'il serait possible de tracer un passage piétons, derrière les candélabres : compte tenu de la vitesse constatée sur cet axe, du croisement des voitures, il existerait un réel danger pour les piétons.
- Il faudrait revoir la signalétique route de Planoise ; pour casser la vitesse des véhicules qui arrivent sur Couhard, il est envisagé d'inverser les priorités, c'est-à-dire mettre le « stop » de la rue de la Cascade sur la rue de Planoise, la formule va être testée.
- Contrairement à l'ancien, le nouveau panneau d'informations à l'entrée du chemin de la cascade est à revoir ; il est difficilement lisible pour les touristes ; un courrier va être adressé au Président du Conseil général.

Pierre de Couhard : l'éclairage est prévu sur le budget 2010 ; des demandes de subventions seront lancées pour la restauration. Un banc sera installé à proximité pour les promeneurs. La table d'orientation sera remise à l'endroit et l'aménagement sera repris autour de la Pierre.

Ferme de Couhard : les soirées sont de plus en plus bruyantes car les occupants passent beaucoup de temps à l'extérieur en laissant les portes ouvertes. Faire un rappel du règlement aux locataires.

Fontaine : l'atelier Petit Patrimoine de la Communauté de Communes de l'Autunois va prendre en charge sa restauration.

Cascade de Brisecou: domaine privé il est donc très difficile pour la collectivité d'intervenir dans la mise en valeur de la Cascade. Des élèves volontaires du Lycée militaire, avec leur professeur, ont procédé au nettoyage du chemin et des abords.